

L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992)

Bessaoud O.

in

Jouve A.-M. (ed.).
Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 8

1994
pages 89-103

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI950540>

To cite this article / Pour citer cet article

Bessaoud O. **L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992)**. In : Jouve A.-M. (ed.). *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée*. Montpellier : CIHEAM, 1994. p. 89-103 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 8)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963–1992)

Omar Bessaoud

Institut des Sciences Economiques, Université d'Alger (Algérie)

Résumé. Les politiques agricoles qui ont été mises en oeuvre ces trente dernières années en Algérie se sont caractérisées par l'absence de continuité. La décennie 1960 a été marquée par l'expérience de l'autogestion et une politique de reconversion partielle de l'appareil productif. La décennie 1970 a été celle d'une intervention institutionnelle lourde de l'Etat dans la gestion du secteur et celle de la réforme agraire. La décennie 1980 opère des ruptures et tente d'assurer une transition vers l'économie de marché.

L'encouragement de l'agriculture privée, la libéralisation du système et le retrait de l'Etat dans le cadre du programme d'ajustement adopté au début des années 1990, n'ont toutefois pas réussi à améliorer les performances du secteur.

Mots clés. Productions agricoles – Productivité – Transformations

Title. Agriculture in Algeria: from Self-management to Adjustment (1963–1992)

Abstract. The agricultural policies implemented in Algeria in the last three decades have been characterized by a lack of continuity. The 1960s was marked by an experiment in self-management and a policy of partial reconversion of the production system. The 1970s saw heavy-handed institutional involvement by the State in managing the sector and in agrarian reform. The 1980s repaired the damages and tried to ensure the smooth transition toward a market economy.

The encouragement of private agriculture, the liberalization of the system and the withdrawal of the State in the context of the structural adjustment programme in the early 1990s have nevertheless not succeeded in improving the sector's performance.

I – Caractéristiques générales du développement agricole et alimentaire de l'Algérie

1. Les premières années d'indépendance (1963–1966)

Au cours des premières années d'indépendance, l'Algérie a hérité d'une agriculture qui représentait plus de 20% du produit intérieur brut, occupait plus de la moitié (55%) de la population active et exportait plus de 1,1 milliard de DA annuellement, ce qui représentait le tiers (33%) des exportations totales du pays. Ces exportations couvraient largement les importations alimentaires (0,7 milliard de DA par an).

La contraction de la demande locale – suite au départ de la population européenne qui représentait le quart (25,3%) de la population urbaine et concentrait près de 80% des revenus monétaires – de même que la fermeture des débouchés extérieurs, ont laissé apparaître d'importants excédents agricoles (vins, agrumes, fruits et légumes frais, orge, viande ovine). L'agriculture assura ainsi, au cours de ces premières années, le financement d'une partie des importations, relais assuré, à partir de 1967, par les hydrocarbures.

Le secteur public dit autogéré, organisé sur environ 3 millions d'hectares d'anciennes terres coloniales récupérées par l'Etat, fournissait à cette époque 75% de la production agricole brute. Le secteur privé agricole, formé de plus de 600 000 exploitations agricoles, fournissait le reste.

2. Le processus d'industrialisation

Amorcé dès la mise en œuvre du 1er plan (1967–69) et mené jusqu'à la fin des années 1970 à un rythme soutenu – plus de la moitié des investissements sera consacrée à l'industrie – le processus d'industrialisation transformera les données économiques et sociales de l'Algérie. La résorption du chômage, particulièrement forte en milieu rural avec 65% d'actifs sans emploi, devait, selon le schéma de développement retenu, diminuer la pression démographique sur la terre (plus de 2,7 millions d'actifs dans l'agriculture pour moins de 7,5 millions d'ha de SAU en 1960) afin d'obtenir une augmentation des rendements par actif (ou par ha cultivé) et par là-même une croissance globale de la production agricole. Le modèle de développement retenu conférait à l'industrie un rôle essentiel par rapport à ces objectifs : fournir les facteurs de productivité et absorber l'excédent de population active agricole.

L'intensification agricole induite par les consommations intermédiaires (intrants d'origine essentiellement industrielle) devait permettre l'accroissement de la production à l'hectare et d'offrir des produits alimentaires à des prix de marché compatibles avec les niveaux de revenus de la population et les objectifs d'accumulation.

3. La mise en œuvre des programmes économiques durant les deux dernières décennies (1970 et 1980)

Elle a généré des taux de croissance de l'emploi, des revenus et de la consommation nettement supérieurs à ceux de la croissance du secteur agricole. L'investissement global de l'Algérie passera de 10 milliards de DA en 1967 à 34 milliards de DA pour le plan quadriennal (1970–73), puis à 110 milliards au cours du 3e plan (1974–77) et à 550 milliards pour le plan quinquennal 1984-89.

L'Algérie consacrera au cours de la décennie 1970–79 plus de la moitié de sa PIB à l'accumulation. Ce rythme élevé d'investissement modifiera les situations de l'emploi, des revenus et de la consommation alimentaire de la population.

Durant les années 1970, le taux de croissance de l'emploi non agricole a été de l'ordre de 8% en moyenne annuelle. La population active occupée passera de 1,7 millions en 1966 à 2,5 millions en 1977, à 4 millions en 1988 et 4,3 millions en 1990.

Les ressources monétaires des ménages, disponibles à la consommation et à l'épargne, sont passées de 15,5 milliards de DA en 1969 à 181 milliards de DA en 1988. Les dépenses affectées à la consommation alimentaire ont représenté plus de la moitié des budgets des ménages (55,7% en 1979–80 et 54,5% selon l'enquête consommation de 1988).

La consommation des produits agricoles et alimentaires a connu les évolutions suivantes :

Tableau 1. Consommation alimentaire (enquêtes consommation)

U = kg/tête/an

	1967–68	1979-80	1988
Céréales	217	186	210
Légumes secs	3,4	8,5	5,8
Sucre	14	16	22,1
Viandes rouges	9	11,5	11,5
Viandes blanches	0,6	4,5	10,8
Oeufs	0,5	1,1	3,0
Poissons	1,3	2,2	3,4
Légumes frais	59,5	90,2	117,2
. dont : Pommes de terre	22	34,5	41,2
Fruits	28	33	34,2
Lait et dérivés	34	65	78,4
Huiles	8	15	15,5

Le taux d'accroissement naturel de la population est resté très élevé tout au long de la période 1967–87. Légèrement supérieur à 3,2%/an au cours de la décennie 1970, ce taux a sensiblement décliné pour se situer à 2,8%/an dès la deuxième moitié de la décennie 1980. La population algérienne estimée à 13,5 millions d'habitants en 1970 comptait 23,7 millions en 1988 (+ 76%). L'urbanisation a exercé une influence sensible sur le développement des consommations alimentaires (réduction de la production auto-consommée). Le taux d'urbanisation estimé à 31% en 1966 progresse jusqu'à 50% en 1987. Plus de 300 agglomérations rurales accèdent à des fonctions urbaines entre 1966 et 1989.

4. Face à cette refonte de l'économie et de la société algérienne, l'agriculture enregistre des transformations importantes

A. Le potentiel productif agricole et son évolution

La faiblesse des superficies en terres cultivables, une structure marquée par des aptitudes agro-pédologiques défavorables, une jachère trop importante, un faible taux d'irrigation et de mobilisation des eaux semblent être les principales caractéristiques du potentiel productif agricole du pays.

La SAU par tête d'habitant a baissé de 60% en trente années. En 1990, l'Algérie ne disposait plus que de 0,30 ha de SAU par tête d'habitant (contre 0,73 ha en 1962), moyenne légèrement inférieure à celle du Maroc (0,35 ha) et de la Tunisie (0,63 ha). Au-delà de ce ratio, il faut mettre l'accent sur la mauvaise structure de ce potentiel productif. Les zones agricoles à potentialités naturelles favorables ne couvrent que 1,4 millions d'ha, soit à peine le 1/5 de la SAU.

Un peu moins du quart des terres (soit 2 millions d'ha) bénéficie d'une pluviométrie supérieure à 450 mm et 40 à 50% des terres selon les années (sèches ou humides) sont laissés en jachère (nue et/ou intégrale).

Dans les zones de grandes cultures (hautes plaines), l'eau constitue le principal facteur limitant. L'insuffisance des ressources naturelles et la faiblesse des aptitudes agro-pédologiques n'ont pas été compensées par un processus d'intensification agricole, de mise en valeur accélérée et/ou d'accroissement des taux d'irrigation du sol.

L'irrigation couvre en effet 3 à 4% de la SAU (280 000 à 300 000 ha). Les politiques d'amendement fonciers ou de mise en valeur ne couvrent pas les pertes de terres agricoles résultant de l'urbanisation et des affectations non agricoles ou des formes diverses d'érosion et de dégradation des sols (30 à 40 000 ha/an).

L'effort d'investissement consenti au cours des deux dernières décennies (1970–80) – de l'ordre de 2 milliards de DA en moyenne annuelle – n'a pas permis la reproduction élargie du capital fixe agricole (bâtiments et infrastructures agricoles, plantations, réseaux d'irrigation et de drainage, cheptel...).

B. Place de l'agriculture dans la PIB et l'emploi

La part de l'agriculture dans la création des richesses nationales a chuté à moins de 10%. Au cours de la décennie 1980–89, la valeur ajoutée agricole a représenté, en termes constants, 7 à 8% de la PIB par an.

Sa place dans la population active occupée en 1989 n'est que de 23% (975 113 occupés dans l'agriculture sur près de 4,2 millions) avec une quasi-stagnation de l'emploi agricole entre 1985 et 1990).

5. Le taux de croissance de la production (en termes physiques)

Ce taux s'est situé durant la décennie écoulée autour de 5% pour l'ensemble des productions agricoles. Il faut toutefois noter une croissance différenciée selon les branches (végétale et animale) et à l'intérieur des branches (entre les productions de denrées de base : céréales, légumes secs, lait et les productions commerciales : légumes et fruits frais, viandes, fourrages, œufs...).

Si la production brute d'origine végétale représentait 70 à 75% en moyenne de la production brute agricole durant les années 1960, en 1989, la production végétale représente 49% de la valeur brute agricole.

Pour les céréales, la production stagne sur toute la période 1967–1990.

Tableau 2. Production de céréales – moyenne annuelle

U = 10⁶ T

1967–69	1970–73	1974–77	1980–84	1985–89	1990
1,86	1,93	1,89	1,63	1,16	1,63

Source : Office National de Statistiques (ONS)

La production moyenne des blés a baissé sous l'effet d'une sévère sécheresse qui a sévi au cours de la dernière décennie (1981, 1984, 1987, 1989).

Tableau 3. Production de blé (1960–1990)

U = 10⁶ T

	1960-69	1970-79	1980-89	1990
Production moyenne annuelle de blé	1,28	1,31	1,12	0,77

Source : ONS

- ☐ Pour les **légumes secs**, les statistiques laissent apparaître un déclin très rapide de ces productions. La couverture de la consommation par la production nationale passe de 60% au cours de la période 1974–77 à 25% pour la période 1985–89.
- ☐ La **production laitière** locale ne couvre plus que 30% des besoins de consommation en 1985–89 contre 70% au début des années 1970. Le taux d'intégration du lait local dans la production de l'industrie laitière qui représentait plus de 72% en 1970 ne compte plus que pour 4% en 1990.
- ☐ Les **productions oléagineuses** qui représentaient 1500 T en 1970–74 et 1140 T en 1978–83 ont disparu de la nomenclature des statistiques algériennes, les expériences d'introduction et de développement des cultures de tournesol, de colza et de carthame ayant été abandonnées. Il en est de même pour les cultures de betterave à sucre et de coton.

Les évolutions du marché ont favorisé la culture des légumes et fruits frais (autres que les agrumes) ainsi que des productions animales (viandes et œufs).

Entre le 1er plan (1967–69) et le 5ème plan (1984–89), les superficies maraîchères ont été multipliées par 2,5. Les productions sont passées de 741 178 T/an en 1970–73 à 2,5 millions de T en moyenne annuelle au cours de la période 1984–89.

- ☐ Les **productions fruitières** (pépins et noyaux) sont passées de 0,8 millions de T au cours du 1er plan (1967–69) à 1,1 million de T en 1974–77 et oscillaient aux environs de 2 millions de T (soit un taux de croissance annuel de 9%) durant le dernier plan quinquennal (1984–89). Les productions d'agrumes ont en revanche baissé de 67%, passant de 441 000 T en moyenne annuelle sur la période 1967–69 à 263 000 T en moyenne annuelle durant le dernier plan quinquennal (1985–89).
- ☐ Les **productions fourragères** sont passées d'une moyenne de 0,35 million de T en 1970–73 à 0,66 million de T au cours de la période 1978–83 pour atteindre une moyenne de près de 1 million de T sur la période 1985–89.
- ☐ La **production de viandes rouges** a été multipliée par 2,7 entre 1978 (76 000 T) et 1985–89 (205 000 T). Celle de viandes blanches a été multipliée par 8,5 entre 1968 (24 000 T) et 1990 (200 000 T), soit près de la moitié du total des viandes produites.
- ☐ Enfin, les **œufs** de consommation ont vu leur production passer de 12 000 T en 1973 à 125 000 T en 1990.

Une autre analyse plus fine, qui distinguerait les évolutions de la production selon les secteurs juridiques (public et privé), montre nettement que c'est au sein du secteur privé que la progression des cultures commerciales (fruits et légumes frais, viandes rouges, oeufs) a été la plus forte.

Les reconversions au profit des cultures maraîchères, fruitières, fourragères et des productions animales sont très accentuées au sein du secteur privé.

Tableau 4. Changements dans la structure de production du secteur privé entre 1980 et 1986

U = 10³ ha

	1980	1986	changement %
Blé	1098	858	- 22
Orge	650	936	+ 48
Légumes secs	38	68	+ 79
Fourrages	94	331	+ 252
Maraîchage	134	201	+ 50
Arboriculture	35	58	+ 66
Dattes	55	68	+ 24
Olives	119	127	+ 7
Figues	35	35	0
Agrumes	4	4	0
Vigne productive	25	21	- 16
Total	2287	2707	+ 18

La structure des prix relatifs, favorables à ces productions, a orienté les systèmes de production du secteur privé. Le rapport céréales/viande reste très largement favorable aux viandes (1/20).

6. Les consommations productives du secteur agricole ont fortement augmenté durant cette période

La consommation d'engrais est en effet passée de 40 000 T d'éléments fertilisants en 1962 à 170 000 T en 1980. Durant la dernière décennie, les consommations ont continué à progresser pour passer de 400 000 T d'engrais en 1980 à 606 000 T en 1986, avant de chuter durant les 3 dernières campagnes (364 000 T en 1989) en raison de la hausse importante des prix pratiqués par l'entreprise de fabrication et de commercialisation des engrais.

Le parc de tracteurs passe de 25 122 unités en 1973 à 60 000 unités en 1984 et 82 120 unités en 1989. Cette évolution a également touché le parc de moissonneuses-batteuses qui passe de moins de 4000 unités au début de la décennie 1970 à près de 7500 unités en 1989. L'Algérie présente, comparative-ment aux autres pays du Maghreb, les ratios les plus favorables dans les consommations d'intrants et d'équipement (*tableau 5*).

Tableau 5. Utilisation comparative des inputs et des équipements (1984–85)

	Algérie	Tunisie	Maroc
Utilisation d'inputs saisonniers (kg/ha)			
Utilisation de semences certifiées de céréales	28,3	16,5	14,8
Utilisation d'engrais	54,6	17,2	51,3
Mécanisation, nombre d'ha cultivés par :			
Tracteur	87	166	324
Charrue et autre matériel	40	94	n.d.
Moissonneuse-batteuse (ha/machine)	503	905	n.d.
Epandeurs d'engrais	1203	1382	n.d.
Semoirs	803	1146	n.d.
Pulvérisateurs	402	1175	n.d.

Source : Banque Mondiale

Cet accroissement s'explique par le fait que les producteurs ont tiré avantage des prix relatifs des matériels durant ces dernières années (1974–84), la mécanisation favorisant la diminution des coûts des cultures. L'on peut observer que les taux de croissance des consommations productives de l'agriculture en biens d'origine industrielle se sont accrus beaucoup plus rapidement que les capacités de production des industries nationales. Le recours aux importations d'intrants conditionne aujourd'hui la reproduction du secteur productif agricole particulièrement pour les productions fruitières, maraîchères et avicoles.

Tableau 6. L'évolution des importations de facteurs de production agricole (1963–90)

	1963	1973	1983	1988	1990
10 ⁶ DA	200	700	1500	3300	2800
10 ⁶ \$ U.S.	—	180	312	558	329

Source : Institut National d'Etudes et de Stratégie Globale (INESG) et ONS

Le taux de couverture par l'importation des principaux facteurs de production (cheptel et facteurs de production agricole) sont respectivement de 90% pour les produits avicoles, 100% pour les produits phytosanitaires, 100% pour les produits vétérinaires, 60% pour la semence de pomme de terre, 98% pour les semences potagères.

Le système de subvention des intrants, en vigueur durant la période 1974–84, de même que la mise en œuvre de plans spéciaux du ministère de l'Agriculture (plantations fruitières, intensification des céréales, de la pomme de terre, plasticulture, plan avicole, programmes spéciaux de communes et de wilayate...) ont été des facteurs qui ont encouragé les exploitations agricoles à accroître les consommations d'intrants.

Si l'évolution de la production agricole finale témoigne d'accroissements sensibles pour certaines productions, l'emploi de facteurs de production additionnelle n'a pas entraîné de progrès significatifs dans les rendements. Ces derniers ont, pour les principales cultures, marqué durant toute la période 1967–89 une tendance à la stagnation ou à la baisse.

Tableau 7. Evolution des rendements par type de culture (1967–87)

Taux de croissance en % par an

Céréales	0	Agrumes	- 2,2
Fourrages	3,2	Olives	- 3,1
Légumes	0,9	Autres fruits	- 3,3
légumineuses	- 2,0	Vignobles	- 5,5

Source : Banque Mondiale

7. Les performances de la production finale ont été trop faibles eu égard aux besoins de consommation, en forte expansion, de la population

Aussi, le recours aux importations agricoles et alimentaires, amorcé à des niveaux élevés dès le milieu des années 1970, est-il devenu le principal instrument de gestion de la consommation et de la ration alimentaire nationale.

Les importations alimentaires sont passées d'une moyenne annuelle de 0,8 milliard de DA durant le 2^{ème} plan (1970-73) à 3,8 milliards de DA au cours du 3^{ème} plan (1974–77) pour atteindre 7,8 milliards de DA au cours de la 1^{ère} période quinquennale (1980–84) et 10,3 milliards de DA courants en moyenne annuelle en 1985–89. Elles représentent en 1989 approximativement 25% des importations de l'Algérie (contre 11% au début de la décennie 1970).

Les exportations agricoles ont accusé parallèlement une chute de moitié en valeur absolue entre la période 1970–73 et 1980–84, elles ne représentent plus que 183 millions de DA en moyenne annuelle,

soit 0,3% des exportations totales du pays. Les denrées alimentaires de base représentent entre 80% et 85% des achats alimentaires du pays comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 8. Coût des importations alimentaires par produits (à prix courants)

	1963	1973	1983	1988	1989	1990
Céréales, légumes secs	0,12	0,45	4,35	3,9	9,4	6,9
Lait et dérivés	0,09	0,17	1,45	2,1	3,9	4,4
Viandes	0,05	—	0,36	0,1	0,02	0,02
Café, sucre, thé	0,05	0,18	1,8	1,9	4,0	3,7
Graines oléagineuses, huiles	0,09	0,14	0,65	0,7	1,6	1,4
Autres	0,4	0,33	1,2	0,3	0,9	1,9
Total en 10 ⁶ DA courants	0,8	1,27	9,81	9,0	19,82	18,32
Total en 10 ⁶ \$ US courants		0,326	2,041	1,523	2,602	2,153

Sources : INESG (1963–83) ; Conseil National de la Planification Agricole (CNP) (1988–89–90)

Les taux d'autosuffisance alimentaire se sont fortement dégradés pour les blés et les laits et dérivés, particulièrement au cours de la décennie 1980-89.

Tableau 9. Taux d'autosuffisance alimentaire (blés et lait) 1966–89

U = 10³ T

	Lait et produits dérivés				Blés			
	1966–70	1976–79	1980–84	1985–89	1966–70	1976–79	1980–84	1985–89
Production intérieure (A)	485	695	713	826	1238	1226	1075	1184
Importations (B)	205	587	1696	2168	558	2186	2270	4083
Disponibilités (C) = A + B	690	1282	2409	2994	1796	3412	3345	5267
Taux d'autosuffisance A/C en %	70	54	28	28	70	36	32	22

Source : ONS

8. Le secteur de l'agro-alimentaire local a vu son développement très étroitement lié aux performances réalisées par les importations

Le blé collecté par l'office des céréales (OAIC) plafonne aux alentours de 0,6-0,7 millions de T. Les capacités de stockage des organismes stockeurs chargés de la régulation de la filière céréales et celles des unités de trituration des blés (ERIAD) s'élèvent à 3,3 millions de T.

Les offices du lait ont traité en moyenne 765 millions de litres de lait durant la période 1984–88 ; le lait local collecté ne représentant que 54,7 millions de litres, soit un taux d'intégration de 7%. La collecte de lait local par les offices du lait ne représente que 5% de la mise en marché en 1990.

L'entreprise nationale des sucres s'est définitivement intégrée aux marchés extérieurs depuis 1983 avec l'abandon de l'activité betteravière en Algérie. Ce sont les importations massives de sucre roux qui conditionnent le fonctionnement des usines de la filière.

La même caractéristique peut être observée pour l'industrie des huiles alimentaires qui a perdu son segment agricole au cours de la première moitié des années 1970 et qui importe désormais des huiles brutes destinées au raffinage, l'activité de trituration des graines oléagineuses locales et/ou importées ayant été jugée déficitaire pour l'entreprise.

Le fonctionnement de l'appareil de production des industries agro-alimentaires (IAA) est fortement tributaire des importations (85% pour la trituration des céréales, 100% pour le raffinage des sucres et des huiles, 75% pour la fabrication des aliments du bétail, 85% pour les tabacs, 100% pour les allumettes).

9. Afin de protéger le pouvoir d'achat de la population, les prix à la consommation des denrées de base ont été dissociés des prix à la production et un fonds de soutien des prix a été institutionnalisé dans les années 1970.

D'un montant relativement modeste, du fait des baisses de prix enregistrées sur les marchés internationaux au cours des années 1980 et des politiques des taux de change favorables à la monnaie locale, dès l'année 1988 les montants sont portés à des niveaux qui pèsent très fortement sur les ressources budgétaires de l'Etat.

Tableau 10. Fonds de compensation de soutien des prix à la production et à la consommation (1980–90)

U = 10⁶ DA courants

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
M DA	2334	2224	4294	2202	2202	2202	2202	1000	4000	14 000	24 000
M \$ U.S.	614	517	933	459	440	440	469	208	677	1840	2824

Source : *Loi de finances*

Le montant des subventions qui se situait à moins de 5% de la PIB en 1989 aurait atteint près de 6% de la PIB en 1990.

En fait, l'agriculture a bénéficié dès la fin des années 1970 d'une hausse continue des prix de marché des produits agricoles et d'un soutien des prix à la production agricole.

Tableau 11. Evolution des indices des prix à la production des principaux produits

(1980 = 100)

	1981	1985	1987	1990	Prix 1980 DA/T
Lait (DA/10 ³ L)	101	167	222	389	1 800
Blé dur	100	160	216	400	1 250
Blé tendre	100	165	176	287	1 150
Légumes secs*	100	143	167	300	3 000

* Lentilles, pois chiche, haricots

Source : Ministère de l'Agriculture

Les transferts, via les prix du marché ou le fonds de compensation, ont permis d'équiper à moindre coût les exploitations agricoles durant les années 1970–80. Cette mécanisation n'a cependant pas eu une influence décisive sur la productivité agricole, les rendements et les méthodes de culture ; l'outillage n'ayant pas été accompagné d'une amélioration de l'encadrement technique, des itinéraires et des structures foncières.

Les revenus captés au moyen de cette politique de soutien au secteur ont été à l'origine d'une amélioration des niveaux de vie des populations agricoles. Cela a autorisé une stabilisation des actifs agricoles dans le secteur et freiné en conséquence l'exode agricole vers les villes.

Les agriculteurs les mieux insérés aux besoins du marché (particulièrement ceux produisant des viandes, des fruits et légumes), et les mieux équipés ont, au cours de la période 1970–1980, bénéficié de rentes de situation substantielles (plus de 45 milliards de DA selon le Conseil National de la Planification–CNP), liées à un déséquilibre permanent de l'offre, par rapport à la demande soluble.

Aussi, la question de la productivité des facteurs de production a été le principal obstacle au développement agricole.

II – Le processus de réformes agricoles : étapes, réalisations, contraintes

1. Les réformes économiques ont introduit des bouleversements considérables dans les structures et le fonctionnement du secteur agricole

En effet, à une politique dirigiste et interventionniste de l'Etat – qui s'étendait jusqu'aux actes de gestion quotidiens des exploitations agricoles publiques, des coopératives, des offices et des institutions d'approvisionnement, de financement et de commercialisation – s'est progressivement substitué le marché, les collectifs des producteurs dans les exploitations (exploitation agricole collective : EAC), des agriculteurs organisés en coopératives autonomes, des dirigeants de banques, d'offices, de groupements d'intérêts et des chambres agricoles.

Les mécanismes et incitations du marché ont, dès le début des années 1980, été utilisés pour libérer les activités productives du secteur agricole. Le régime de liberté de commercialisation et la liberté des prix des fruits et légumes fonctionnent depuis une décennie.

L'importation des produits agricoles et alimentaires (blés, orge, aliment du bétail, vaches sélectionnées, cheptel ovin...) pour approvisionner le marché, de même que le contrôle exercé sur le financement agricole, constituaient par ailleurs des instruments privilégiés de la politique agricole de l'Etat.

De nouvelles orientations appliquées dès la première moitié de la décennie 1980 corrigent les pratiques discriminatoires dans l'allocation des ressources et des biens capitaux affectés au secteur privé et assouplissent les mécanismes d'intervention de ce secteur (liberté de transaction sur les terres, accès à la propriété par la mise en valeur, liberté de création d'entreprises de services agricoles, accès aux intrants notamment au matériel agricole et d'irrigation produit localement ou importé...).

Une nouvelle politique des prix des intrants est définie. L'on corrige progressivement le système des prix en l'ajustant aux règles du marché. Les prix des engrais et des matériels agricoles sont libérés par étapes et les subventions allouées aux organismes importateurs (Office National d'Approvisionnement et de Services Agricoles–ONAPSA, PMA-EDIMA...) sont diminuées. Le principe d'un ajustement du prix au coût de production réel guide le nouveau régime des prix. Les variations des prix des intrants et des taux d'intérêts de la Banque Agricole de Développement de l'Agriculture (BADR) dans le sens de la hausse s'accompagnent de corrections dans le système des prix à la production payés aux producteurs.

Une nouvelle réforme des structures de production et de soutien à l'agriculture est adoptée au cours de la période 1987–90 :

- ☐ la loi 87-19 du 8/12/87 modifie les modes de gestion des terres publiques et transfère l'intégralité du patrimoine autre que les terres aux EAC et EAI (exploitation agricole individuelle) créées sur les ex-DAS (domaines agricoles socialistes);
- ☐ la loi 90-25 du 18/11/90 parachève l'édifice juridique et restaure les catégories classiques qui régissaient le droit foncier (propriété *melk*, *wakfs*, domaniale) ;
- ☐ la loi 90-30 du 1/12/90 relative au domaine national introduit la distinction entre le domaine privé de l'Etat et le domaine public de l'Etat. Les terres du domaine national sont désormais classées dans le domaine privé de l'Etat et régies par les règles du droit privé (et de ce fait, deviennent aliénables, transmissibles et saisissables).

Le nouveau statut de la coopération défini par le décret 88-70 du 13/9/88 tente de restaurer les principes-clés de la coopération (adhésion libre et volontaire aux coopératives, gestion directe et autonome...) et consacre le retrait des institutions étatiques dans la conduite et la gestion du système coopératif créé en 1972.

Le passage à l'autonomie des banques et des entreprises publiques dans la logique des réformes économiques globales se traduit par la définition de nouvelles règles de gestion et de fonctionnement des

organismes de financement, de distribution et de commercialisation. La commercialité et la rentabilité sont dorénavant au principe même des relations entretenues avec les secteurs utilisateurs et les agriculteurs.

Dans ce contexte nouveau, l'administration centrale et les structures décentralisées se sont vues octroyer de nouvelles missions davantage axées sur l'appui technique aux producteurs, l'incitation à l'accroissement de la production agricole, la définition des orientations du développement agricole et la mise en œuvre de toute action pouvant concourir à la réalisation des objectifs de la politique agricole. L'appareil de recherche agronomique quant à lui a nécessité une réorganisation dans le sens d'un recentrage de son activité en conformité avec les nouvelles préoccupations.

De même, l'appareil de formation agricole a été redéployé en vue d'une plus grande adéquation du produit formé aux besoins théoriques du secteur. Enfin, un système de vulgarisation agricole a été mis en place à différents niveaux pour assurer la plus large diffusion des informations techniques et dispenser l'assistance nécessaire aux agriculteurs.

2. Les structures foncières

A. L'application de la loi 87-19 du 8/12/87 s'est étendue aux 3 264 DAS existant en 1987. Ceux-ci employaient près de 138 000 permanents et 200 000 saisonniers sur une superficie d'environ 2,5 millions d'ha de SAU.

Plus de 28 000 unités de production occupant 2,3 millions d'ha ont été créées, réparties en :

- ☐ 22 356 exploitations agricoles collectives sur une superficie de 2 232 588 ha et regroupant 156 548 bénéficiaires ;
- ☐ 5 677 exploitations agricoles individuelles créées sur 55 969 ha.

Sur les terres du domaine national ont été installées également 188 fermes pilotes occupant une superficie totale de 187 799 ha. Ces unités de production qui regroupent 7 813 travailleurs (dont 898 cadres) sont chargées de réaliser les essais, de les diffuser en cas de succès et de vulgariser les techniques culturales les plus performantes.

B. La loi d'orientation foncière (loi 90-25 du 18/11/90) restaure les catégories juridiques qui régissaient le régime des terres (terres domaniales, terres *melk*, terres *wakfs*). Elle définit les instruments d'intervention de l'Etat et des collectivités locales dans la gestion d'un marché foncier libéré des tutelles administratives et institutionnelles.

Elle organise enfin les modalités de restitution des terres nationalisées dans le cadre de la révolution agraire (ordonnance du 8 novembre 1971). C'est ce dernier point qui a été réellement mis en œuvre dans le cadre de la loi d'orientation foncière. Le contentieux foncier a concerné près de 24 000 propriétaires nationalisés ou donateurs de terre entre 1971 et 1975.

C. Le programme d'accès à la propriété foncière agricole (loi 83-18 du 13/8/83) s'est traduit par l'attribution de 338 000 ha distribués à plus de 60 000 bénéficiaires. Un bref examen de la mise en œuvre du programme fait ressortir les rythmes relativement lents des réalisations (22% des terres attribuées sont réellement mises en culture). Au sein des zones sahariennes se concentrent 70% des terres attribuées, les exploitants utilisent souvent des ressources en eau non renouvelables et consacrent les parcelles aux cultures de rente demandées sur les marchés à des frais particulièrement élevés.

3. La réforme de l'environnement agricole

A. La commercialisation

Dès juillet 1980, la liberté de commerce des fruits et légumes a été restaurée et l'ensemble des contraintes liées à la fonction commerciale a été levé sur l'ex-secteur public agricole (autorisé à écouler librement sur le marché tous les produits agricoles à l'exception des céréales et légumes secs). Des textes complémentaires ont été adoptés en 1984 et 1990.

Les collectifs EAC/EAI font aujourd'hui référence aux critères du marché, aux prix qui s'y fixent pour décider des plans d'investissement et de mise en valeur, des plans de culture et d'équipement. L'orientation des systèmes de production est donc aujourd'hui davantage régulée par le marché.

La liberté de commercialisation des produits agricoles (fruits, légumes, fourrages, viandes...) a influé – via le système des prix de marché – sur le volume global de la production. Toutes les études montrent un déplacement des ressources (terres, eau, capital) au profit des productions commerciales largement absorbées par le marché.

La hausse des prix a influencé le volume global de la production plus par un effet de substitution que par un effet de rendement. La réforme du système de commercialisation conjuguée à celle des structures (loi 87-19 du 8/12/87) a complètement modifié le rôle et la place des organismes coopératifs et de l'Entreprise Nationale des Fruits et Légumes (ENAFILA). Entre 1987 et 1990, l'ENAFILA a enregistré une baisse de près de 60% de son volume de vente exprimé en quantités physiques.

La part de marché des fruits et légumes de l'ENAFILA oscille aujourd'hui autour de 3 à 4%. Toutefois, l'actuel système de commercialisation né de la réforme agricole (texte de juillet 1980, de 1984 et 1990) a glissé vers une autre forme de monopole. Il a donné naissance à une organisation cartellisée qui déforme gravement les mécanismes de la concurrence.

B. Les approvisionnements en intrants et en équipements

La réforme du système des approvisionnements visait l'amélioration en qualité et en quantité des livraisons en intrants au profit des producteurs. La remise en cause du monopole, le passage à la commercialité des entreprises étatiques (Office National des Approvisionnements–ONAPSA, PMA-EDIMA, ONAB...) constituaient les principaux leviers de cette nouvelle politique d'approvisionnement.

Le choix d'une politique de vérité des prix pour l'achat d'intrants et de matériels agricoles, accompagné d'un démantèlement du système de subvention et des fonds de compensation alloués aux entreprises de production publiques (SNVI, ASMIDAL, PMA...) et des services (ONAPSA) constituait l'autre instrument de réalisation de la réforme.

a. Les coopératives de services ont été réorganisées sur la base des nouveaux textes et statuts (décret 88-170 du 13/9/88).

En moins d'une année, toutes les anciennes coopératives (Coopérative Agricole de Services Spécialisés et d'Approvisionnement–CASSAP, CASSDEP, COPSEL...) ont été reconstruites. Plus de 600 coopératives employant 14 000 travailleurs et desservant 450 000 adhérents et usagers ont été installées au cours de la campagne agricole 1989–90. Cependant, l'érection des coopératives d'approvisionnement sur les bases d'une adhésion volontaire, de l'intérêt mutuel des coopérateurs et de la gestion autonome et démocratique a été compromise par la forme dirigiste, autoritaire et administrative de « reconstruction » du système.

L'absence de représentativité a favorisé l'émergence de groupes de pression qui contrôlent l'essentiel des activités des coopératives et les détournent de leur vocation initiale. La réorganisation des coopératives d'approvisionnement semble être accompagnée d'une érosion de l'encadrement technique et du niveau de qualification des personnels. Cette déqualification se traduit par une perte de maîtrise des systèmes de gestion des programmes d'approvisionnement. Les actes techniques liés à l'utilisation des intrants (engrais, semences, PPS) et la vulgarisation agricole sont de ce fait absents des fonctions des coopératives.

Au plan de la gestion, il convient d'observer une baisse importante du niveau des activités, du volume d'investissement et des transactions réalisées. Cette baisse d'activité est liée à plusieurs facteurs dont les plus importants sont :

- l'instabilité des collectifs des EAC/EAI dont les droits n'ont pas été confirmés par l'administration dans le cadre de l'assainissement du contentieux foncier ;
- les difficultés de trésorerie et de financement des agriculteurs ;

- les pénuries et les ruptures d'approvisionnement enregistrées auprès des organismes livreurs ;
- la hausse excessive des prix qui a comprimé la demande des exploitants.

Aussi, les difficultés financières et matérielles ainsi que l'absence de cadres de gestion font donc aujourd'hui obstacle à un redéploiement du système coopératif. Le système des approvisionnements se trouve éclaté en plusieurs organismes coopératifs de services.

Il y a hyper spécialisation des activités que ne justifie pas toujours le développement agricole de sorte que les exploitants se trouvent contraints de multiplier les frais d'approche, les actes d'achat et de transport, les dépenses d'adhésion aux organismes qui leur fournissent des prestations spécialisées.

Certains organismes de service ont certes diversifié leurs prestations, rapprochant ainsi leur offre des besoins des agriculteurs. Toutefois, la polyvalence des activités (qui serait conforme à la tendance à la diversification) n'est pas la règle.

b. L'ONAPSA, office à caractère public, a conservé l'essentiel de ses prérogatives dans le secteur. Il intervient comme partenaire privilégié des CASSAP et des distributeurs privés et assure les importations au moyen de crédits budgétaires et de crédits extérieurs mis à sa disposition par les institutions étatiques. Il est confronté aujourd'hui à une série de contraintes qui font obstacle à la réalisation de ses missions.

La question de fond qui reste posée (et qui concerne aussi bien l'ONAPSA que les autres organismes qui interviennent dans les circuits d'approvisionnement) est l'absence d'organisation de ses partenaires et des professionnels par filière. Les arbitrages difficiles que ces organismes se trouvent contraints d'effectuer sont source de conflits qui les opposent aux coopératives et aux agriculteurs.

C. La tendance observée durant ces dernières campagnes est une baisse dans la consommation d'intrants

L'on note une baisse de 10% dans la distribution de plants de pomme de terre entre 1988 (129 315 T) et 1990 (111 011 T).

Le volume des approvisionnements en engrais a augmenté de 27% entre la période 1980–84 et la période 1985–87 (période caractérisée comme on le sait par la mise en œuvre de plan d'intensification). L'abandon du programme d'intensification, les difficultés budgétaires des nouvelles exploitations agricoles nées de la réforme de 1987, la baisse des livraisons se répercuteront directement sur le niveau des approvisionnements qui ont baissé de près de moitié entre 1985–87 (626 000 T) et 1988 (349 000 T distribuées aux utilisateurs en moyenne annuelle). C'est au sein des exploitations céréalières que ces baisses sont les plus fortes. La même tendance est observée pour les produits phytosanitaires qui ont baissé de plus de 36% entre 1987 et 1989, les livraisons passant de 14 866 T à 9 546 T.

Si l'organisation de la distribution, les dysfonctionnements des coopératives et les aspects structurels ont pesé dans les niveaux de consommation des intrants, il faut relever que l'évolution à la hausse des prix des intrants, conjuguée aux contraintes financières des exploitants, a contribué à comprimer très fortement la demande des agriculteurs.

4. La politique des prix

A l'exception des céréales et des légumes secs, tous les prix à la production obéissent aujourd'hui au régime de la liberté des prix. Afin d'encourager le développement de certaines cultures jugées stratégiques au regard des objectifs de couverture alimentaire du pays, et/ou d'exportation, l'Etat, via les organismes de collecte et/ou de commercialisation, garantit les prix de certains produits (pomme de terre, oignons, agrumes, dattes).

Les prix à la production arrêtés au début de la campagne agricole 1990–91 ont toutefois enregistré un décalage important (qu'il conviendrait de chiffrer) par rapport aux variations des coûts et des charges d'exploitation.

Les taux annuels d'augmentation de certains matériels agricoles (de labour et de récolte) ont été de 40 à 50%, voire de près de 100% au cours de ces deux dernières campagnes agricoles.

Pour les céréales, à l'exception des blés qui ont enregistré des augmentations substantielles des prix à la production (8% pour le blé dur entre 1990 et 1991 et 12% pour le blé tendre), les autres céréales (orge et avoine) enregistrent une stabilisation de leurs prix. La pomme de terre enregistre une augmentation de prix qui varie entre 7,14% (année 1989 par rapport à 1988) et 23% (1989-90) ; le prix de l'oignon stagne entre 1987 et 1989. L'on note une hausse de 33% en 1990 pour ce produit.

Les prix des facteurs de production ont augmenté plus fortement ces dernières années en relation avec la politique de vérité des prix et des taux de change (l'Etat important une grande masse d'intrants agricoles, de matériels et produits industriels utilisés par l'agriculture).

Les prix de cession des engrais ont connu une hausse de 10% entre 1987 et 1988, de 30% entre 1988 et 1989 et de 100% entre 1989 et 1991 pour la plupart des éléments.

Les prix des films plastiques agricoles, des produits phytosanitaires, du fil de fer, des matériels agricoles et des semences ont enregistré les mêmes hausses accentuées ces deux dernières campagnes.

La hausse des prix des matériels agricoles a entraîné le réajustement des prix des services. Le prix des labours, du fauchage, des semailles et du battage ont doublé entre 1990 et 1991. Les frais de motoculture, du transport, de la récolte pratiquée par les sections de motoculture des CASSAP – là où elles existent – n'ont cessé d'augmenter depuis la dissolution des coopératives agricoles polyvalentes communales de services-CAPCS (1984).

Entre 1984-85 et 1990-91, il y a multiplication par cinq des prix des services offerts aux agriculteurs car, là également, la rupture avec le principe du monopole des prestations de services exercé par les ex-CAPCS a été suivie d'un phénomène spéculatif (contenu et contrôlé auparavant par les CAPCS) et, ceci, indépendamment des réajustements de prix opérés par l'Etat sur les matériels agricoles.

Il importe donc de relever une tendance manifeste à l'écartement des niveaux des prix payés par les agriculteurs et les prix reçus. Il y a des agriculteurs dotés en terre, en ressources financières et en équipements. La dotation en matériel agricole décide de la reproduction de l'exploitation, mais aussi de la diversification des sources de revenu (location), compte tenu de l'évolution du système des prix de services.

L'accroissement marqué des prix des facteurs de production et des services participe aujourd'hui, sans aucun doute, à une restructuration des exploitations agricoles et à un changement dans les conditions sociales de la majorité des agriculteurs.

Aucun système agricole ne peut rester insensible à des variations de prix aussi fortes et nous risquons, dans l'hypothèse où cette tendance à la hausse accélérée se poursuit, d'assister non seulement à un blocage de la production (parce que les ressources disponibles, les loyers de l'argent s'opposent à un refinancement de la production) mais aussi à une détérioration de la base matérielle de l'agriculture.

La « liberté des prix », qui visait à lutter contre le gaspillage de ressources rares et à réaliser une meilleure allocation des ressources, donc à diminuer les coûts d'opportunité, risque en l'absence d'une intervention de l'Etat sur le marché (des produits, des matériels et des services) de bloquer l'accroissement de la production et de la productivité agricoles. Elle s'oppose ainsi aux objectifs d'intensification définis pour certaines cultures stratégiques (céréales par exemple) car les coûts de production des facteurs d'intensification, assurés par les seuls exploitants, sont trop élevés.

Dans des situations marquées par la pénurie en facteurs de production, un régime non contrôlé du marché des services, des intrants et des matériels, ne peut objectivement déboucher que sur la formation des prix de monopole défavorables aux producteurs agricoles.

5. Le financement

Les réformes engagées dans ce domaine se caractérisent par un désengagement de l'Etat (via le Trésor Public) dans le financement, la transformation de la BADR en banque commerciale régie par les principes de l'autonomie et de la commercialité, la hausse des taux d'intérêt conformément au principe de la vérité des prix (loyer de l'argent) et par la mise en place de différents fonds (fonds national de dévelop-

pement agricole, fonds des garanties agricoles...) chargés de promouvoir l'investissement et l'encadrement financier des exploitations.

L'examen des données statistiques pour le financement de la production à court terme révèle sur les quatre campagnes agricoles de la réforme (1987–88 à 1990–91) une chute de 25% en moyenne annuelle du nombre d'exploitants financés par la banque agricole. Le montant des crédits réalisés passe de 5,3 milliards de DA en 1987–88 à 1,8 milliards de DA en 1990–91.

Le montant des remboursements chute également de façon brutale entre les deux périodes.

Tableau 12. Financement de la production – Crédits à court terme (millions DA)

Crédits de campagne	1987–88	1988–89	1989–90	1990–91 (juin)
1. Dossiers de bénéficiaires	56 082	61 076	46 199	31 950
2. Prévisions	7 025	9 400	5 683	3 005
3. Réalisations	5 330	7 500	4 012	1 842
4. Remboursements	4 128	5 600	2 746	435

Source : Conseil National de la Planification

La chute des montants inscrits en prévisions s'explique en partie par le retrait des « charges de main-d'œuvre et des rémunérations » que finançaient la BADR aux ex-DAS. Il faut toutefois noter que le nombre d'exploitations et de bénéficiaires qui peuvent accéder au crédit compte tenu des nouveaux critères arrêtés par la banque (solvabilité, garantie, remboursements...) tend à diminuer très fortement.

La dégradation de la situation est plus accentuée pour le financement à moyen et long termes. Durant la période considérée (1987–88 à 1990–91), le nombre de candidats au crédit à moyen et long termes (MLT) est passé de 19 484 à 2216 et le montant des crédits a chuté de 1,4 milliards de DA en 1988 à 191 millions de DA en 1991.

Tableau 13. Financement à moyen et long termes (MLT) (millions DA)

Crédits à MLT	1987–88	1988–89	1989–90	1990–91 (juin)
1. Dossiers	19 484	15 784	4 976	2 216
2. Prévisions	1 400	1 128	404	191
3. Réalisations	1 100	850	203	182

Sources : Banque Agricole de Développement de l'Agriculture ; Conseil National de la Planification

L'endettement des EAC/EAI est aujourd'hui très lourd sous le double effet de la prise en charge du patrimoine transféré (17 milliards DA) et des crédits non remboursés depuis leur installation.

Cet endettement s'est aggravé sous l'effet des nouveaux taux d'intérêt appliqués ces dernières années (les taux d'intérêt sur le court terme ont été portés de 4-6% en 1986 à 15% en 1990–91) et qui, réescomptés trimestriellement, s'accumulent en créant un effet multiplicateur qui augmente de façon sensible le service de la dette.

Pour ce qui est des actions de développement et d'investissement, plusieurs fonds ont été créés dans le cadre des réformes agricoles :

- ☐ le fonds national de développement agricole (loi n° 87-20 du 23/12/87 portant loi des finances pour 1988) est destiné à financer les équipements des petites exploitations défavorisées, à promouvoir et développer des activités productives dans les zones pauvres et enclavées et à financer les exploitations non éligibles au crédit commercial ;
- ☐ les subventions inscrites au cours des années 1990 (420 millions DA) n'ont pu être utilisées, les procédures d'allocation et de gestion de ces fonds s'avérant totalement inopérantes sur le terrain ;

- ☐ le fonds de garantie agricole (décret 87-82 du 14/4/87) destiné à faciliter l'accès au crédit bancaire aux petits exploitants privés qui ne peuvent présenter des garanties n'a pas, au plan de son fonctionnement, réalisé les objectifs qui lui ont été assignés ;
- ☐ les dispositions de la loi 87-19 du 2/12/87 qui ont transformé les DAS en EAC/EAI, exploitations agricoles de droit privé, bouleversent les bases constitutives de ce fonds. Doté d'un montant de 100 millions DA alimenté par les contributions de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) et les versements de la BADR, son mode de fonctionnement, de même que l'insuffisance des ressources n'ont pu en faire un instrument efficace pour l'encadrement financier des exploitants ;
- ☐ le fonds de garantie contre les calamités naturelles (décret 90-158 du 26/5/90) est entré en fonctionnement à la suite de la sécheresse qui a affecté les zones du nord du pays lors de la campagne 1989-90 et des inondations des wilayate du sud (en octobre-décembre 1990). Les caisses régionales de mutualité agricole ont pris en charge les opérations d'indemnisation des agriculteurs concernés pour un montant de 900 millions DA. Les demandes exprimées aujourd'hui par les exploitants sont d'un volume bien supérieur aux dotations actuelles.

6. Le mouvement associatif et les chambres de l'agriculture

Ils constituent dans le projet de réformes agricoles les nouveaux instruments de gestion et d'encadrement des professions agricoles. Les associations sont considérées à la fois comme des partenaires de l'Etat (représentant les agriculteurs et les différentes professions) mais aussi comme des relais nécessaires à la réalisation de la politique agricole de l'Etat.

Les chambres agricoles (décret 91-38) sont dotées d'attributions qui étaient confiées aux administrations agricoles (formation professionnelle, études, enquêtes statistiques, programmes de développement, etc.). Définies comme des établissements publics à caractère industriel et commercial, et à vocation professionnelle, elles constituent le relais de l'intervention publique et l'organisation spécifique de gestion du secteur par les agriculteurs. Plus de 450 associations et groupements professionnels ont été créés (dont 179 représentant la production végétale et 174 la production animale).

La chambre nationale d'agriculture ainsi que 40 chambres de wilaya ont été installées. La précipitation avec laquelle cette constitution a été menée, souvent sous l'impulsion des structures administratives et l'animation de cadres administratifs, les a placées dans une position difficile qui dénature leur rôle et détourne les agriculteurs et leurs associations de l'exercice de leur responsabilité.

